

DECISION DU PRESIDENT N° 2022-1132

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-057 « TRANSPORT PAR CAR »

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-1 à R2123-7,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n°2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 24 juin 2022 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site de la Communauté d'Agglomération,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2022,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;


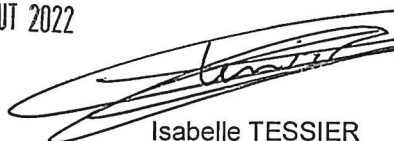
Article 2 : d'attribuer et de signer le marché public n°2022-057 « TRANSPORT PAR CAR » avec NOMBALAIS MOBILITE pour un montant maximum de 210 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre et l'ensemble des pièces s'y rapportant ;

Article 3 : de préciser que la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa prochaine séance.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **25 AOUT 2022**
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **25 AOUT 2022**

Givrand, le 24 août 2022,
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente



Isabelle TESSIER

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.